



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture
Direction des politiques interministérielles
Bureau de la coordination

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

RECUEIL SPÉCIAL n° 24 – 3 mars 2015

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS.....3

Décision en date du 9 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire3

Décision en date du 9 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, en matière d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire d'un véhicule, et d'autorisations définitives de sortie d'un véhicule mis en fourrière à titre provisoire.....3

Décision en date du 9 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais.....7

Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais.....7

Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire.....8

Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, en matière d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire d'un véhicule, et d'autorisations définitives de sortie d'un véhicule mis en fourrière à titre provisoire.....8

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS

- Décision en date du 9 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais
Monsieur Sébastien DENNE, attaché principal d'administration, chef du service de gestion opérationnelle,
Monsieur Paul NOEL, attaché d'administration, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle,
Monsieur Frédéric BOCHET, secrétaire administratif de police de classe supérieure, chef du bureau des finances et de la logistique,

à l'effet de :

1. décider, par la validation des expressions de besoin correspondantes, de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur le programme n°176 "Police nationale" de la Mission "Sécurité", dans la limite de 1500€ pour Mr Sébastien DENNE, Mr Paul NOEL et Mr Frédéric BOCHET.

2. vérifier et constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants,

3. décider des ordres à payer au comptable,

4. signer tous les actes relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics et imputés sur le programme n° 176 "Police nationale".

ARTICLE 2 : M. Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas de Calais.

Signé

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
François ANGELINI

-
- Décision en date du 9 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, en matière d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire d'un véhicule, et d'autorisations définitives de sortie d'un véhicule mis en fourrière à titre provisoire

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée comme suit, en tenant compte des jours ouvrables, week-ends et jours fériés, des créneaux horaires et des zones géographiques correspondants aux circonscriptions de police comme suit :

Circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 05 h 30 à 18 h 30)

Circonscription de Sécurité Publique de Lens :

Monsieur Arnaud JUBLIN, commissaire de police, chef de la sûreté départementale, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Benoît ALOE, commissaire de police, chef du service de sécurité publique de la circonscription de sécurité publique de Lens :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Frédéric CARION, commissaire de police, adjoint au chef de la sûreté départementale

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pierre Yves DAMBRINE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Fabrice MULLET, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité de Liévin ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Patricia QUENIVET, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité de Carvin ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Thierry BOITEL, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité d'Hénin ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Dominique CUVILLIER, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du service d'ordre public et de sécurité routière de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

Circonscription de Sécurité Publique d'Arras :

Madame Emilie NGASHO NPANU, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Olivier GUGELOT, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

Circonscription de Sécurité Publique d'Avion :

Monsieur Jean Baptiste FRAY, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Bernard BARANOWSKI, commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Avion ;

Le week end (samedi – dimanche) et jours fériés de 05 h 30 à 18 h 30

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Lens – Arras – Avion

Monsieur Arnaud JUBLIN, commissaire de police, chef de la sûreté départementale, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Lens

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Benoît ALOE, commissaire de police, chef du service de sécurité de proximité de la circonscription de sécurité publique de Lens :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Frédéric CARION , commissaire de police, adjoint au chef de la sûreté départementale

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Emilie NGASHO NPANU, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean Baptiste FRAY, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Olivier GUGELOT, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Fabienne LECREUX, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef de la sûreté départementale

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Bernard BARANOWSKI, commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Avion ;

Toutes les nuits de 18 h 30 à 05 h 30

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Lens - Arras – Avion :

Monsieur Hubert REVEL, commandant de police, chef du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Christophe DAVID, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michel MEZZASALMA, lieutenant de police, du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Laurent WATTEL, commandant de police, adjoint au chef du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion ;

Circonscriptions de sécurité publique de Béthune-Auchel-Marles les Mines-Noeux les Mines-Bruay-Saint Omer

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 05 h 00 à 18 h 00)

Circonscription de Sécurité Publique de Béthune :

Monsieur Jean-Philippe MADEC, commissaire divisionnaire, chef du district de police de Béthune ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Sélim MEROUD, commissaire de police, adjoint au chef du district de police de Béthune ;

Circonscription de Sécurité Publique d'Auchel :

Monsieur Jean Claude MOREL, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Hubert DELERUE, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel ;

Circonscription de Sécurité Publique de Marles les Mines :

Monsieur Pascal BEDAGHE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Cédric BEUGIN - VIDELAINE, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines ;

Circonscription de Sécurité Publique de Noeux les Mines :

Monsieur Jean Louis MATHELIN, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Mickael DERYCKE, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les Mines ;

Circonscription de Sécurité Publique de Bruay :

Monsieur Patrick VISSER-BOURDON, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Philippe DENISSEL, commandant de police, Adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay ;

Circonscription de Sécurité Publique de Saint Omer :

Monsieur Sébastien DELMOTTE, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Raymond WIDHEM, commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Saint Omer ;

Le week end (samedi – dimanche) et jours fériés de 05 h 00 à 18 h 00

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Béthune – Auchel – Marles les Mines – Noeux les Mines – Bruay la Buisnière – Saint Omer

Monsieur Jean-Philippe MADEC, commissaire divisionnaire, chef du district de police de Béthune ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Sébastien DELMOTTE, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Patrick VISSER-BOURDON, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay la Buisnière ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Sélim MEROUD, commissaire de police, adjoint au chef du district de police de Béthune ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean Claude MOREL, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pascal BEDAGHE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean Louis MATHELIN, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Philippe DEMARQUOY, commandant de police à l'emploi fonctionnel, coordonnateur du district de police de Béthune ;

Toutes les nuits de 18 h 00 à 05 h 00

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Béthune – Auchel – Marles les Mines – Noeux les Mines – Bruay – Saint Omer

Monsieur Fabrice DEKEYSER, commandant de police, chef du service de commandement de nuit sur l'ensemble des circonscriptions du district de Béthune et Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pierre BALAWEDER, capitaine de police, adjoint au chef du service de commandement de nuit sur l'ensemble des circonscriptions du district de Béthune et Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michael MARGOT, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur l'ensemble des circonscriptions du district de Béthune et Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Daniel VALOIS, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur l'ensemble des circonscriptions du district de Béthune et Saint Omer ;

Circonscriptions de Boulogne sur mer-Calais-Berck sur mer-Le Touquet

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 05 h 00 à 18 h 00)

Circonscription de Sécurité Publique de Boulogne sur mer :

Monsieur Raphaël JUGE, commissaire divisionnaire de police, chef du district de Boulogne sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Franck TOULLIOU, commissaire de police, adjoint au chef du district de police de Boulogne sur mer

Circonscription de Sécurité Publique de Calais :

Monsieur Jean Paul ARBELIN, commissaire divisionnaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michel SOISTIER, commissaire de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

Circonscription de Sécurité Publique de Berck sur mer :

Monsieur Pierre SART, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Berck sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Evelyne BOULOGNE, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Berck sur mer ;

Circonscription de Sécurité Publique du Touquet :

Monsieur Laurent WITKOWSKI, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique du Touquet ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Delphine FOUBERT Delphine, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique du Touquet ;

Le week end (samedi – dimanche) et jours fériés de 05 h 00 à 18 h 00

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer -Calais -Berck sur mer - Le Touquet

Monsieur Jean Paul ARBELIN, commissaire divisionnaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Raphaël JUGE , commissaire divisionnaire de police, chef du district de police de Boulogne sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Franck TOULLIOU, commissaire de police, adjoint au chef du district de police de Boulogne sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michel SOISTIER, commissaire de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pierre SART, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Berck sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Laurent WITKOWSKI, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique du Touquet ;

Toutes les nuits de 18 h 00 à 05 h 00

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer -Calais – Berck sur mer -Le Touquet

Monsieur Pierre OBRY, commandant de police, chef du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer -Calais – Berck sur mer -Le Touquet ;

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Fabien TETU, capitaine de police, adjoint au chef du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer – Calais – Berck sur mer -Le Touquet ;

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Laurent DOYER, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer -Calais -Berck sur mer -Le Touquet ;

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Stéphane POMEDIO, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer- Calais- Berck sur mer - Le Touquet ;

A l'effet de signer, pour leur zone de compétence respective :

les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire d'un véhicule
les autorisations définitives de sorties d'un véhicule mis en fourrière à titre provisoire

ARTICLE 2 : M. Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au préfet et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas de Calais.

Signé

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
François ANGELINI

- Décision en date du 9 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée dans le cadre ses attributions à :

Monsieur Frédéric DERVIN, Commissaire de Police, chef état major, à l'effet de signer les conventions relatives à la rémunération des prestations de service d'ordre fournies par la direction départementale de la sécurité publique du Pas-de-Calais sur la seule zone de compétence de la police nationale aux organisateurs de manifestations (hors obligations normales de la puissance publique).

ARTICLE 3 : M. Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas de Calais.

Signé

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
François ANGELINI

- Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée dans le cadre ses attributions à :

Monsieur Frédéric DERVIN, Commissaire de Police, chef état major, à l'effet de signer les conventions relatives à la rémunération des prestations de service d'ordre fournies par la direction départementale de la sécurité publique du Pas-de-Calais sur la seule zone de compétence de la police nationale aux organisateurs de manifestations (hors obligations normales de la puissance publique).

ARTICLE 3 : M. Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas de Calais.

Signé
Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
François ANGELINI

-
- Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais
Monsieur Sébastien DENNE, attaché principal d'administration, chef du service de gestion opérationnelle,
Monsieur Paul NOEL, attaché d'administration, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle,
Monsieur Frédéric BOCHET, secrétaire administratif de police de classe supérieure, chef du bureau des finances et de la logistique,

à l'effet de :

1. décider, par la validation des expressions de besoin correspondantes, de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur le programme n°176 "Police nationale" de la Mission "Sécurité", dans la limite de 1500€ pour Mr Sébastien DENNE, Mr Paul NOEL et Mr Frédéric BOCHET.
2. vérifier et constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants,
3. décider des ordres à payer au comptable,
4. signer tous les actes relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics et imputés sur le programme n° 176 "Police nationale".

ARTICLE 2 : M. Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas de Calais.

Signé
Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
François ANGELINI

-
- Décision en date du 16 février 2015 accordant subdélégation de signature aux agents placés sous l'autorité de M. François ANGELINI, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais, en matière d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire d'un véhicule, et d'autorisations définitives de sortie d'un véhicule mis en fourrière à titre provisoire

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée comme suit, en tenant compte des jours ouvrables, week-ends et jours fériés, des créneaux horaires et des zones géographiques correspondants aux circonscriptions de police comme suit :

Circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 05 h 30 à 18 h 30)

Circonscription de Sécurité Publique de Lens :

Monsieur Arnaud JUBLIN, commissaire de police, chef de la sûreté départementale, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Benoît ALOE, commissaire de police, chef du service de sécurité publique de la circonscription de sécurité publique de Lens :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Frédéric CARION, commissaire de police, adjoint au chef de la sûreté départementale

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pierre Yves DAMBRINE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Fabrice MULLET, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité de Liévin ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Patricia QUENIVET, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité de Carvin ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Thierry BOITEL, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division de sécurité de proximité d'Hénin ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Dominique CUVILLIER, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du service d'ordre public et de sécurité routière de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

Circonscription de Sécurité Publique d'Arras :

Madame Emilie NGASHO NPANU, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Olivier GUGELOT, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

Circonscription de Sécurité Publique d'Avion :

Monsieur Jean Baptiste FRAY, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Bernard BARANOWSKI, commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Avion ;

Le week end (samedi – dimanche) et jours fériés de 05 h 30 à 18 h 30

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Lens – Arras – Avion

Monsieur Arnaud JUBLIN, commissaire de police, chef de la sûreté départementale, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Lens

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Benoît ALOE, commissaire de police, chef du service de sécurité de proximité de la circonscription de sécurité publique de Lens ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Frédéric CARION , commissaire de police, adjoint au chef de la sûreté départementale

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Emilie NGASHO NPANU, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean Baptiste FRAY, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Olivier GUGELOT, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Arras ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Fabienne LECREUX, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef de la sûreté départementale

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Bernard BARANOWSKI, commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Avion ;

Toutes les nuits de 18 h 30 à 05 h 30

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Lens - Arras – Avion :

Monsieur Hubert REVEL, commandant de police, chef du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Christophe DAVID, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michel MEZZASALMA, lieutenant de police, du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Laurent WATTEL, commandant de police, adjoint au chef du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Lens-Arras-Avion ;

Circonscriptions de sécurité publique de Béthune-Auchel-Marles les Mines-Noeux les Mines-Bruay-Saint Omer

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 05 h 00 à 18 h 00)

Circonscription de Sécurité Publique de Béthune :

Monsieur Jean-Philippe MADEC, commissaire divisionnaire, chef du district de police de Béthune ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Sélim MEROUD, commissaire de police, adjoint au chef du district de police de Béthune ;

Circonscription de Sécurité Publique d'Auchel :

Monsieur Jean Claude MOREL, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Hubert DELERUE, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel ;

Circonscription de Sécurité Publique de Marles les Mines :

Monsieur Pascal BEDAGHE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Cédric BEUGIN - VIDELAINE, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines ;

Circonscription de Sécurité Publique de Noeux les Mines :

Monsieur Jean Louis MATHÉLIN, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Mickael DERYCKE, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les Mines ;

Circonscription de Sécurité Publique de Bruay :

Monsieur Patrick VISSER-BOURDON, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Philippe DENISSEL, commandant de police, Adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay ;

Circonscription de Sécurité Publique de Saint Omer :

Monsieur Sébastien DELMOTTE, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Raymond WIDEHEM, commandant de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Saint Omer ;

Le week end (samedi – dimanche) et jours fériés de 05 h 00 à 18 h 00

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Béthune – Auchel – Marles les Mines – Noeux les Mines – Bruay la Buisnière – Saint Omer

Monsieur Jean-Philippe MADEC, commissaire divisionnaire, chef du district de police de Béthune ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Sébastien DELMOTTE, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Patrick VISSER-BOURDON, commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Bruay la Buisnière ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Sélim MEROUD, commissaire de police, adjoint au chef du district de police de Béthune ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean Claude MOREL, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique d'Auchel ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pascal BEDAGHE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Marles les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Jean Louis MATHELIN, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Noeux les Mines ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Philippe DEMARQUOY, commandant de police à l'emploi fonctionnel, coordonnateur du district de police de Béthune ;

Toutes les nuits de 18 h 00 à 05 h 00

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Béthune – Auchel – Marles les Mines – Noeux les Mines – Bruay – Saint Omer

Monsieur Fabrice DEKEYSER, commandant de police, chef du service de commandement de nuit sur l'ensemble des circonscriptions du district de Béthune et Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pierre BALAWAJDER, capitaine de police, adjoint au chef du service de commandement de nuit sur l'ensemble des circonscriptions du district de Béthune et Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michael MARGOT, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur l'ensemble des circonscriptions du district de Béthune et Saint Omer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Daniel VALOIS, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur l'ensemble des circonscriptions du district de Béthune et Saint Omer ;

Circonscriptions de Boulogne sur mer-Calais-Berck sur mer-Le Touquet

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi de 05 h 00 à 18 h 00)

Circonscription de Sécurité Publique de Boulogne sur mer :

Monsieur Raphaël JUGE, commissaire divisionnaire de police, chef du district de Boulogne sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Franck TOULLIOU, commissaire de police, adjoint au chef du district de police de Boulogne sur mer

Circonscription de Sécurité Publique de Calais :

Monsieur Jean Paul ARBELIN, commissaire divisionnaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michel SOISTIER, commissaire de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

Circonscription de Sécurité Publique de Berck sur mer :

Monsieur Pierre SART, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Berck sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Evelyne BOULOGNE, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Berck sur mer ;

Circonscription de Sécurité Publique du Touquet :

Monsieur Laurent WITKOWSKI, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique du Touquet ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Madame Delphine FOUBERT Delphine, capitaine de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique du Touquet ;

Le week end (samedi – dimanche) et jours fériés de 05 h 00 à 18 h 00

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer -Calais -Berck sur mer - Le Touquet

Monsieur Jean Paul ARBELIN, commissaire divisionnaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Raphaël JUGE , commissaire divisionnaire de police, chef du district de police de Boulogne sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Franck TOULLIOU, commissaire de police, adjoint au chef du district de police de Boulogne sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Michel SOISTIER, commissaire de police, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Calais ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Pierre SART, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique de Berck sur mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Laurent WITKOWSKI, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la circonscription de sécurité publique du Touquet ;

Toutes les nuits de 18 h 00 à 05 h 00

Sur le ressort de l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer -Calais – Berck sur mer -Le Touquet

Monsieur Pierre OBRY, commandant de police, chef du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer -Calais – Berck sur mer -Le Touquet ;

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Fabien TETU, capitaine de police, adjoint au chef du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer – Calais – Berck sur mer -Le Touquet ;

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Laurent DOYER, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer -Calais -Berck sur mer -Le Touquet ;

En cas d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Stéphane POMEDIO, capitaine de police, du service de commandement de nuit sur les circonscriptions de sécurité publique de Boulogne sur mer- Calais- Berck sur mer - Le Touquet ;

A l'effet de signer, pour leur zone de compétence respective :
les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire d'un véhicule
les autorisations définitives de sorties d'un véhicule mis en fourrière à titre provisoire

ARTICLE 2 : M. Jean OLLIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au préfet et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas de Calais.

Signé
Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
François ANGELINI